

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ETHIQUE ET PARTAGE - CCFD

Code ISIN : FR0000970899 part D

FCP géré par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le fonds est classifié "Actions internationales"

ETHIQUE ET PARTAGE - CCFD est un FCP de partage qui a pour objectif de gestion d'offrir une croissance du capital à long terme par le biais d'un portefeuille d'actions d'entreprises des pays de l'Union Européenne sélectionnées selon les critères éthiques et de développement durable du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) et en mettant en œuvre une stratégie ISR. A titre purement indicatif, l'indice Euro Stoxx Net Total Return (dividendes réinvestis) pourra être utilisé comme indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

La stratégie d'investissement du portefeuille repose, en amont de l'analyse financière, sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds dans une démarche « best-in-class » et s'effectue à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés. Meeschaert AM utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest et ECGS. Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. L'univers de départ est constitué d'environ 700 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600. Le fonds pratique une première étape d'exclusion qui cible les entreprises dont l'activité (+ de 5% du chiffre d'affaires) concerne l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, OGM alimentaires, la pornographie ou le tabac. Il exclut également les titres européens qui apparaissent dans un indice répertoriant les 200 entreprises mondiales détentrices des plus grandes réserves de charbon, de gaz, et de pétrole. Le CCFD participe activement à la réflexion sur le référentiel de valeurs éligibles par les comités de gestion mensuels, dont les choix sont validés dans le cadre de conseils éthiques pluriannuels. Le CCFD n'intervient qu'à titre consultatif et ne prend donc pas les décisions d'investissement/de désinvestissement qui relèvent de la seule responsabilité de l'équipe de gestion. L'analyse extra-financière s'effectue sur la base de critères environnementaux (ex: gestion des émissions de gaz à effet de serre, classements de la performance environnementale des pays...), sociaux (ex: formation et gestion des compétences, écart des rémunérations hommes/femmes...) et de gouvernance (ex: indépendance du conseil d'administration, classements des niveaux de corruption des différents pays...). Le Fonds sélectionnera des entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable. Une attention particulière sera accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex: lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation). Seules les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base de ces critères selon l'analyse de la société de gestion sont incluses dans l'univers d'investissement. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités. A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds. La part des émetteurs qualifiés analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90% (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net, le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Le fonds ne bénéficie pas du label ISR. Le portefeuille est exposé à hauteur de 60% au moins sur les marchés actions des pays de l'Union Européenne. Le fonds détient au moins 60 % de son actif net en actions de sociétés ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne. La gestion peut, à hauteur de 30% de l'actif net, être élargie aux actions des pays hors Union Européenne (dont les pays émergents limités à 10% de l'actif net). A titre de diversification et pour réduire la volatilité du portefeuille, le fonds peut investir jusqu'à 20% de son actif net sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés. Les produits de taux pourront, jusqu'à 10% de l'actif net, concerner des produits à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. Dans les limites de 100% de l'actif net, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre les risques actions, de change et/ou de reconstituer une exposition synthétique. Les engagements ne pourront excéder 100% de l'actif net. Il ne sera pas recherché de surexposition. **Durée de placement recommandée** : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Les revenus sont distribués. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps.
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce fonds est 6, il reflète principalement : sa gestion discrétionnaire et son positionnement sur les produits actions.

Les principaux risques du fonds non pris en compte par l'indicateur sont : Néant

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

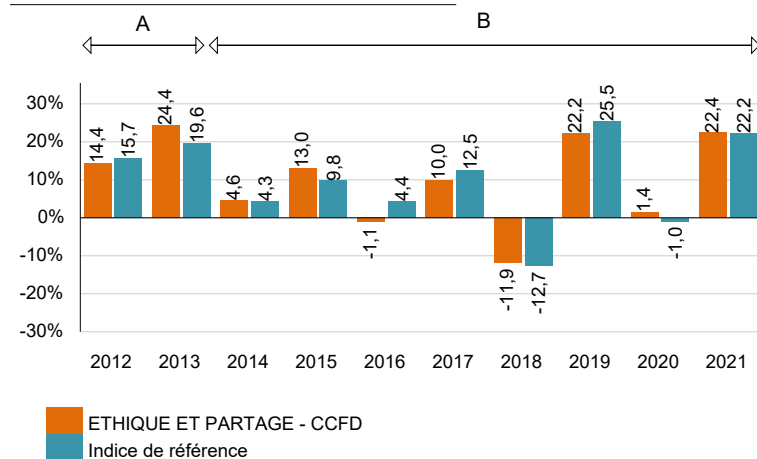
Frais uniques à la souscription et au rachat	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés en cours d'exercice	
Frais courants	2,55% *TTC de l'actif net l'an
Frais prélevés sous conditions spécifiques	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre distributeur ou de votre conseiller sur le montant effectif de ces frais.

*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Il peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "**frais et commissions**" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

A compter du 08/11/2013, l'indice de référence tient compte des dividendes réinvestis.

A compter du 01/01/2022, l'indice de référence est le l'Euro Stoxx NTR.

Ticker Bloomberg indice de référence : SXXT Index.

Date de création du fonds : 08/12/2000

Devise de référence : EUR

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK

Le prospectus dans sa version la plus récente ainsi que les derniers rapports annuels et périodiques sont disponibles gratuitement en français auprès de Meeschaert Asset Management, par écrit à Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15, et sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933 - définition disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclaratoire française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013. **Modalité de partage** : Chaque année le souscripteur s'engage à verser au CCFD sous la forme d'un don, qui fait l'objet d'un reçu fiscal, 100% du coupon distribué par le fonds. Ce don fait l'objet d'un reçu fiscal. Part (D) : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement au CCFD 25% des frais de gestion financière et des frais administratifs externes qu'elle perçoit. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur de part. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site de Meeschaert Asset Management à l'adresse www.meeschaertassetmanagement.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

La responsabilité de Meeschaert Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société de gestion Meeschaert Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022.